

Volet 1

Les captures de saumon atlantique en 2021

Ce document présente les captures de saumon atlantique enregistrées sur le site declarationpeche.fr. Les captures de saumons de l'année 2021 sont basses, 912 saumons déclarés.

L'effectif des saumons pris à la ligne en 2021 est le deuxième plus faible de ces dix dernières années après 2020. Une baisse des captures est de nouveau observée en Seine-Normandie (-35%) et en Bretagne (-43%).

Les captures ont atteint 14% du TAC global national en 2021 (Chapitre 4). Sur 34 cours d'eau gérés par TAC, trois arrêtés de fermetures anticipées ont été pris qui concernaient 4 cours d'eau au total.

1. Les captures de saumons en 2021

Les captures de saumons déclarées sur declarationpeche.fr sont présentées par cours d'eau et âge marin* (Tableau 1 et Figure 1). L'évolution des tendances est représentée par des flèches.

↑ Forte progression (sup. à +50%)	↓ Forte diminution (inf. à -50%)
↗ Légère progression (de +10% à +50%)	↘ Légère diminution (de -10% à -50%)
→ Stable (de -10% à +10%)	

La majorité des effectifs déclarés par cours d'eau sont en diminution forte ou légère. L'ensemble des régions présente une diminution des effectifs de saumons capturés ; on observe une régression du total des captures de -44% par rapport à la moyenne des dix dernières années (Mdda).

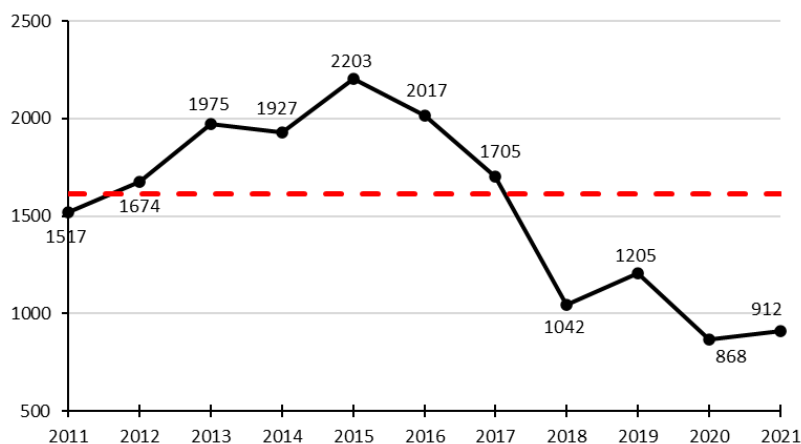


Figure 1 : Evolution des effectifs de captures à la ligne ces 10 dernières années (moyenne des 10 dernières années en pointillés)

La pêche professionnelle a également enregistré une baisse des effectifs de saumons capturés en 2021 (-74%) (chiffres du CNICS : Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés migrateurs).

Région/Cours d'eau	PHM	1HM	Total et tendance	Mdda
CANCHE	0	10	↑ 10	6
AUTHIE	0	5	↘ 5	4
ARTOIS PICARDIE	0	15	↘ 15	11
BRESLE	0	3	↘ 3	14
ARQUES	1	4	↘ 5	10
DURDENT	0	0	↘ 0	1
VALMONT	0	0	↘ 0	2
TOUQUES	1	0	↘ 1	3
ORNE	0	0	↘ 0	6
VIRE	1	1	→ 2	2
SAIRE	0	0	↘ 0	9
SIENNE	5	63	↘ 68	56
SEE SELUNE	67	161	↘ 228	342
SEINE NORMANDIE	75	232	↘ 307	440
COUESNON	5	60	↘ 65	56
GOUET	0	0	↘ 0	1
LEFF	3	0	↘ 3	10
TRIEUX	21	25	↘ 46	56
JAUDY	2	10	↑ 12	7
LEGUER	23	34	↘ 57	101
YAR	0	0	↘ 0	1
DOURON	1	5	↘ 6	23
QUEFFLEUH	0	0	↘ 0	2
PENZE	4	6	↘ 10	39
FLECHE	0	0	↘ 0	1
ABER ILDUT	2	0	↘ 2	10
ABER BENOIT + Benouic	0	0	↘ 0	2
ABER WRACH	1	0	↘ 1	6
ELORN	9	0	↘ 9	47
RIVIERE DAOULAS (Mignonne + Faou + Camfrou)	0	0	↘ 0	4
AULNE + Douffine	12	5	↘ 17	38
BRETAGNE NORD	83	145	↘ 228	394
GOYEN	3	9	↘ 12	39
ODET + AFFL	4	30	↘ 34	63
BELON	0	0	↘ 0	1
AVEN	1	12	↘ 13	51
LAITA-ISOLE-ELLE + AFF (NAIC+AER+ INAM+MOULIN DUC)	29	108	↘ 137	218
SCORFF	2	11	↘ 13	44
BLAVET +AFFL	6	45	↘ 51	71
KERGOIX	0	0	↘ 0	1
BRETAGNE SUD	45	215	↘ 259	486
BRETAGNE	128	360	↘ 487	852
GAVE OLORON	87	9	↘ 96	247
GAVE MAULEON	4	0	↘ 4	25
NIVE	0	0	↘ 0	7
GAVE PAU	1	1	↘ 2	9
ADOUR	0	0	↘ 0	1
NIVELLE	0	0	↘ 0	1
ADOUR GAVES	92	10	↘ 102	282
TOTAL LIGNE	295	617	↘ 912	1613

Tableau 1 : Captures de saumons en 2021 par cours d'eau et âge de mer et Mdda

*PHM = Saumons de printemps avec plusieurs hivers de mer
HM = castillons avec 1 seul hiver de mer

2. Caractéristiques biométriques

Les caractères biométriques des poissons capturés, comme la taille et le poids, permettent de suivre l'évolution des populations de saumons atlantiques (Tableau 2).

En 2021 le plus gros saumon capturé atteignait une longueur de 1.05 m pour 9.8kg. Il s'agit d'un saumon de printemps pêché sur le Gave d'Oloron dans les Pyrénées-Atlantiques.

	PHM	1HM	Record
Taille moyenne (en mm)	789	612	1050 mm et 9800 g sur le Gave d'Oloron
Poids moyen (en g)	4040	2027	

Tableau 2 : Tailles et poids moyens des saumons de printemps (PHM) et castillons (HM) déclarés en 2021

3. Proportion des saumons de printemps et des castillons

D'après les lectures d'écaillés, la proportion de castillons et de saumons de printemps dans les captures en zone fluviale varie de manière importante d'une année sur l'autre (de 33% à 67% de castillons) (Figure 2).

En 2021, la proportion de captures de castillons est plus importante que les captures de saumons de printemps (38% contre 63%) (Figure 2).

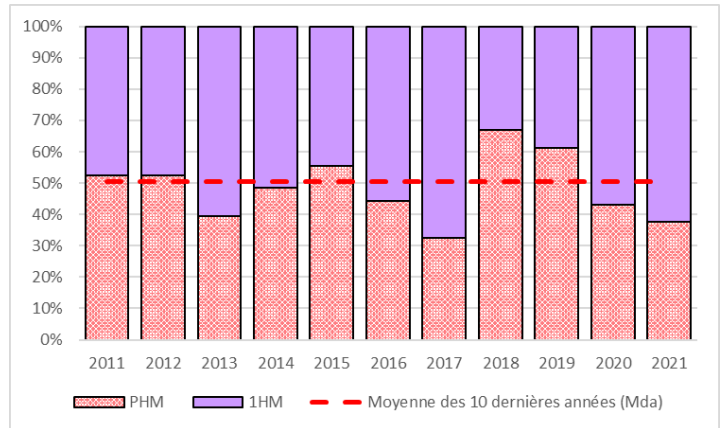


Figure 2 : Proportion des saumons de printemps et des castillons dans les captures de ces 10 dernières années

4. Consommation des Totaux Autorisés de Captures (TAC) pour la saison 2021

Les Comités de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) des cours d'eau bretons et du bassin Seine-Normandie ont adopté un mode de gestion de pêche des saumons basé sur un Total Autorisé de Captures (TAC). Ce TAC, défini par bassin, est calculé sur la base de surface d'habitats favorables à la croissance des juvéniles de saumons ou tacons et la capacité d'accueil de ces mêmes habitats. Il est fixé de façon à préserver, en fin de saison de pêche, un contingent de géniteurs suffisant (cible d'échappement) pour garantir à long terme le renouvellement optimal des populations. Depuis 2000, des TAC spécifiques de saumons de printemps par bassin ont été institués afin de modérer les prélèvements sur cette frange sensible de la population de saumons en déclin.

La figure 3 représente la consommation des TAC de saumons de printemps et globaux au cours de la saison 2021. En 2021, quatre rivières ont fait l'objet de fermetures anticipées de la pêche : la Bresle, l'Aulne et la Douffine, le Trieux.

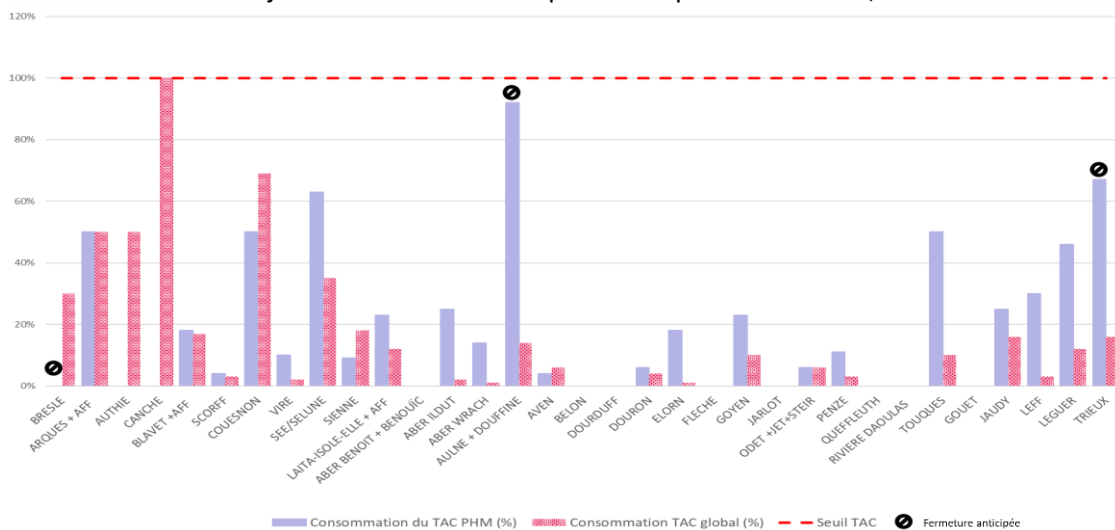


Figure 3 : Consommation des TAC des rivières normandes et bretonnes en 2021

Les captures de truite de mer en 2021

Cette partie présente les captures de truites de mer prises à la ligne enregistrées sur le site declarationpeche.fr. Les captures de truites de mer de 2021, comme celles des saumons, sont exceptionnellement basses, 96 captures de truites de mer ont été déclarées.

Les déclarations présentent une baisse de -54% par rapport à la moyenne des dix dernières années. Les chiffres sont en baisse sur l'ensemble des bassins où elle a été capturée en 2021 : en Artois-Picardie (-77%) et sur le bassin Seine Normandie (-49%) dans les autres régions (Bretagne et sud Est) -6%.

1. Les captures de truite de mer en 2021

Région/ Cours d'eau	Total et tendance	Mdda
MEULEUSTROOM	↓ 0	1
LIANE	↓ 0	1
SLACK	↓ 0	7
CANCHE	↓ 6	30
AURTHIE	↓ 1	23
ARTOIS PICARDIE	↓ 7	57
BRESLE	↓ 2	21
ARQUES	→ 44	42
DURDENT	↓ 2	7
VARENNE	↓ 0	1
SAANE	↓ 0	1
VALMONT	↓ 6	11
SEINE	↓ 0	2
BETHUNE	↓ 0	1
ANDELLE	↓ 0	1
RISLE	↓ 0	2
HAUTE NORMANDIE	↓ 55	88
TOUQUES	↓ 9	79
DIVES	↓ 0	1
THUE	↓ 0	1
CALONNE	↓ 0	2
MUE	↓ 0	1
SAIRE	↓ 0	2
SEULLES	↓ 0	4
SOULLE	↓ 0	1
SIENNE	↓ 0	1
SELUNE	↓ 0	2
SEE	↓ 0	3
VIRE	↓ 0	2
ORNE	→ 2	2
BASSE NORMANDIE	↓ 11	86
SEINE NORMANDIE	↓ 66	174
Autres régions (Bretagne, adour Gaves)	↓ 23	33
Total	↓ 96	293

Tableau 3 : Captures de truite de mer en 2021 par cours d'eau et moyenne des 10 dernières années (Mdda)

Le suivi des captures de truite de mer a été instauré en 1992 dans un premier temps sur les cours d'eau des régions Normandie et Artois Picardie, où cette espèce est particulièrement bien implantée. À compter de 1996, ce suivi s'est étendu à tous les cours d'eau classés à truite de mer de la façade atlantique (Tableau 3 et Figure 4). L'ensemble des régions présente une diminution des effectifs de truites de mer capturées ; on observe une forte régression du total des captures de -65% par rapport à la moyenne des dix dernières années.

Les déclarations de captures de truites de mer pour les pêcheurs professionnels en 2021 sont également en forte régression : -96% (chiffres du CNICS).

Face aux faibles déclarations de truites de mer de ces dernières années, le taux d'échantillonnage est faible et affecte la précision des résultats exposés ci-après.

L'amélioration de la participation des pêcheurs de truite de mer est essentielle pour augmenter le nombre et la qualité des informations recueillies.

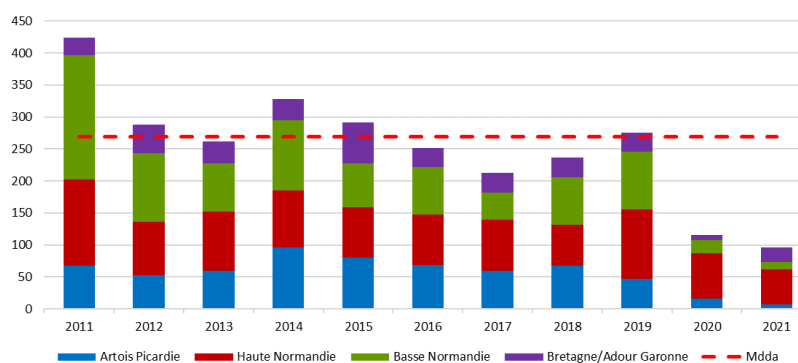


Figure 4 : Distribution du nombre de déclaration de captures par région ces 10 dernières années

2. Caractéristiques biométriques

Les caractères biométriques des poissons capturés, comme la taille et le poids, permettent de suivre l'évolution des populations de truites de mer (Tableau 4).

En 2021 la plus grande et la plus grosse truite de mer capturée atteignait une longueur de 75 cm pour un poids de 5.4 kg. Elle a été capturée sur l'Arques en Seine Maritime

	TRM	Record
Taille moyenne (mm)	530	750 sur l'Arques
Poids moyen (g)	2204	5409 sur l'Arques

Tableau 4 : Tailles et poids moyens des truites de mer déclarées et conservées en 2021

La pêche en 2021

Le nombre d'autorisations migrateur est en baisse par rapport à la moyenne des dix dernières années (- 13%). 1254 sorties de pêche ont été enregistrées par 131 pêcheurs en 2021. 5% des captures de saumons et 32% des captures de truites de mer ont été remises à l'eau. 75% des déclarations sont effectuées par l'intermédiaires des dépositaires et 25% sont faites par les pêcheurs eux-mêmes.

1. Les autorisations migrateurs en 2021

Tableau 5 : Nombre d'autorisations migrateurs vendues en 2021 et moyenne des 10 dernières années (Mdda)

Grands bassins	2021	Mdda
Artois Picardie	289	373
Seine-Normandie	1028	1313
Loire-Bretagne	1242	1460
Adour-Garonne	967	884
Total	3526	4031

Le nombre d'autorisations migrateurs est en baisse sur les bassins Artois-Picardie (-23%), Seine-Normandie (-22%), Loire-Bretagne (- 15%) et plus généralement sur l'ensemble des bassins (-13%). La vente d'autorisations migrateurs est stable sur le bassin Adour-Garonne (Tableau 5 et Figure 5)

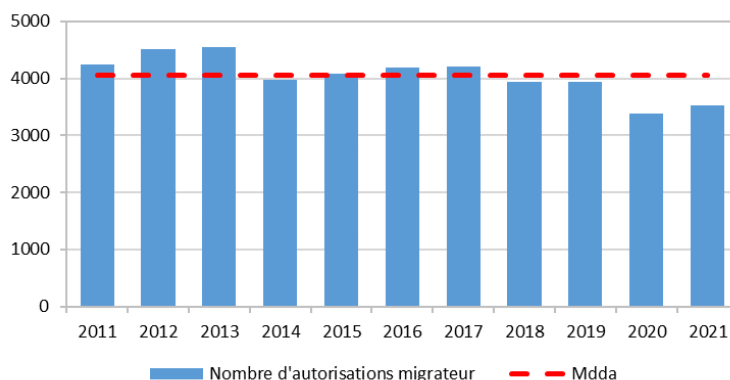


Figure 5 : Evolution du nombre d'autorisations migrateur en France ces 10 dernières années

2. Utilisation des carnets de sorties en 2021

Depuis 2020, declarationpeche.fr permet la déclaration obligatoire des captures de saumons, volontaire des captures de saumons remis à l'eau et volontaire des captures de truites de mer (conservées ou remises à l'eau). Les pêcheurs possédant une autorisation migrateurs peuvent se créer un espace personnel sur le site pour déclarer leurs captures mais également enregistrer leurs sorties. Via cet espace les pêcheurs peuvent consulter leurs captures et sorties. En 2021, 131 pêcheurs ont utilisé cette fonctionnalité de declarationpeche.fr et ont enregistré 1254 sorties.

Utilisation des carnets de sorties sur Declarationpeche.fr en 2021	
Nombre de pêcheurs utilisant les carnets de sorties	131
Nombre total de sorties	1254
Nombre moyen de sortie par pêcheur	10
Nombre maximal de sorties enregistrées pour un pêcheur	106
Total temps de pêche renseigné	4485h
Durée moyenne d'une sortie	4h
Temps de pêche moyen par pêcheur sur la saison	34h
Temps de pêche maximal sur la saison	430h

Tableau 6 : Utilisation des carnets de sorties par les pêcheurs sur declarationpeche.fr en 2021

3. Dépôts d'écaillés et captures remises à l'eau en 2021

Dans le cas du saumon, chaque capture conservée doit être baguée et déclarée. Pour la truite de mer et pour les saumons remis à l'eau, la déclaration est facultative. Les informations récoltées grâce aux écaillés déposés par les pêcheurs lors des déclarations obligatoires ou facultatives permettent de connaître l'âge des individus pêchés et leur histoire de vie. Cela permet de connaître l'état des stocks et d'adapter les mesures prises pour ces espèces migratrices.

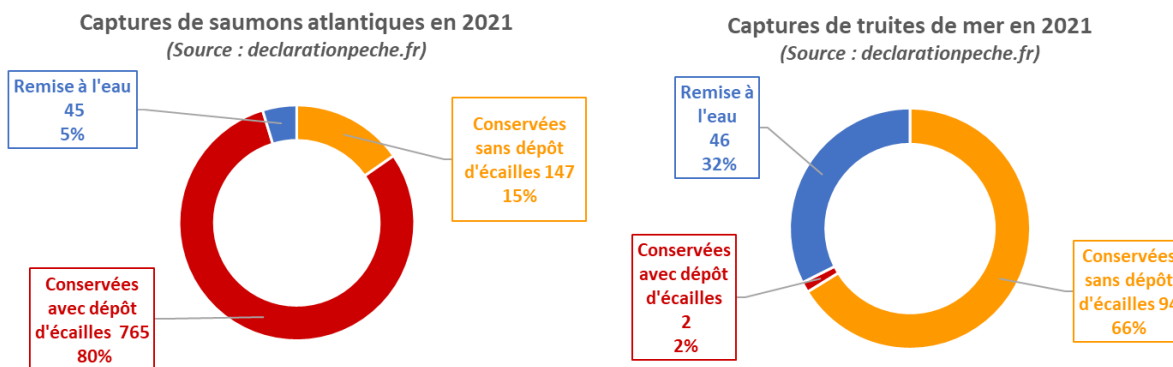


Figure 6 : Nombre d'enveloppes écailles de saumons et truites de mer déposées par les pêcheurs

On observe que le dépôt d'écailles s'il est bien instauré pour les déclarations de saumons reste faible pour les truites de mer. On constate également une différence entre les déclarations effectuées sur *declarationpeche.fr* et le nombre d'enveloppes réellement reçues et analysées par le CNICS.

En effet, en 2021, d'après *declarationpeche.fr*, 765 enveloppes écailles de saumons atlantiques avaient été déposées par les pêcheurs, cependant seulement 78% d'entre elles sont parvenues au CNICS pour analyses des âges. A l'inverse pour les truites de mer seules 2 déclarations de captures de truites de mer ont abouti à un dépôt d'écailles d'après le site *declarationpeche.fr*, le CNICS a reçu en réalité 64 enveloppes qu'il a pu analyser (le taux de retour est donc plus important que celui indiqué par *declarationpeche.fr* puisqu'il a été de 45%).

Important : la FNPF conseille de ne prélever les écailles que sur les individus qui sont conservés pour le bien-être des poissons remis à l'eau et pour leur éviter d'éventuelles conséquences sanitaires. Si des écailles sont prélevées sur les truites de mer, il est indispensable de faire une déclaration. Cela permet la délivrance d'un numéro à indiquer sur l'enveloppe écaille qui est rattaché au compte du pêcheur permet de relier les informations des écailles et de la capture déclarée (taille, poids, etc.). Cela permet aussi de transmettre au pêcheur les informations sur sa capture (par exemple l'âge), informations qu'il retrouvera sur son *declarationpeche.fr*.

4. Déclarations par les pêcheurs

25% des déclarations sont faites par les pêcheurs eux-mêmes. Les pêcheurs ont déclaré eux-mêmes 17% des captures de saumons atlantiques et 98% des captures de truite de mer. Les autres déclarations ont été faites par l'intermédiaire des dépositaires migrateurs.

5. Dépositaires

Les dépositaires migrateurs	
Nombre de dépositaires migrateurs 2021 ayant effectué des distributions et/ou des déclarations	180
Nombre de premiers assortiments distribués	3 303
Nombre moyen de premiers assortiments distribués par dépositaire	18
Nombre de réassortiments distribués	897
Nombre moyen de réassortiments distribués par dépositaire	5

En 2021, 180 dépositaires « migrateurs » ont contribué à la distribution des premiers assortiments et réassortiments. Au total 3303 premiers assortiments et 897 réassortiments ont été distribués.

Le nombre maximal d'assortiments distribués par un dépositaire est de 171.

Tableau 7 : Actions des dépositaires migrateurs en 2021